

Agenda culturel

L'Association Départementale pour le Développement des Arts œuvre pour la promotion des activités artistiques dans le Gers et effectue tout au long de l'année un travail de veille culturelle et de valorisation des ressources. Elle propose, sur son site internet, un agenda qui recense toutes les manifestations liées aux arts vivants et visuels : spectacles, stages, festivals,...

L'agenda Culturel gersois

- › L'Association Départementale pour le Développement des Arts, créée en 1974 à l'initiative de l'Etat et du Département, a pour mission de coordonner et susciter le développement des activités dans le domaine des arts vivants.
- › Étroitement liée au Département par une convention de partenariat, elle a pour objectif de favoriser toute nouvelle initiative pouvant contribuer à l'élargissement de la vie artistique par des actions d'information, de conseil, de sensibilisation, de formation des amateurs et des professionnels, de diffusion et de création.

L'ADDA 32

Un centre de ressources artistiques et culturelles

Le site de l'Adda propose :

- › [des agendas](#) (spectacles, stages, festivals, saisons, expositions...)
- › [des annuaires](#) (enseignements artistiques, pratiques en amateurs, artistes & compagnies professionnelles, organisateurs de manifestations...)
- › [des publications](#) (newsletter, portraits d'artistes...)
- › [des pages pratiques](#) (mise à disposition de pianos, fiches pratiques, liens utiles...)
- › [les actions](#) proposées par l'Adda 32 et ses partenaires (éducation artistique, formation, rencontres, événements...)
- › [des informations](#) sur les missions et le fonctionnement de l'Adda 32

Dans la même rubrique



Politique culturelle



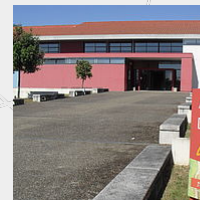
Pass culturel



Médiathèque départementale



Conservation Départementale du Patrimoine et des Musées



Archives départementales, mémoires du coe Gascogne



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental du Gers

81 route de Pessan
BP 20569
32022 Auch Cedex 9
05 62 67 40 40

✉ Nous contacter

EN 1 CLIC